

COMMUNE DE SERANON
Procès-Verbal de séance du Conseil Municipal
Huis Clos

Séance du : 08 Janvier 2021 à 14h00 à huis clos

Date de la Convocation : 28 Décembre 2020

Présents : Mesdames Nadine Tensic, Florence Dalmasso, Nicole David, Sarah Spataro-Ghiglione.

Messieurs Michel Charabot, Alain Buselli, Mickael Berge, Adrien Chiapelli, Damien Matteoli, Michel Saladin.

Procurations : Monsieur Madre donne procuration à Monsieur Charabot

Madame Elias a donné procuration à Monsieur Charabot

Monsieur De Oliveira a donné procuration à Monsieur Bompar

Absents : Madame Zoe Lebard

Secrétaire de séance : Madame Nicole David

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 14h00

Monsieur le Maire demande une modification de l'ordre du jour :

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 04 Décembre 2020. Le PV est approuvé à l'unanimité.

N° d'ordre 1 -Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2021

Monsieur le Maire expose :

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif des collectivités territoriales peut, sur autorisation de l'organe délibérant engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif précédent.

Considérant qu'afin de pouvoir procéder au mandatement des dépenses d'investissement 2021 avant le vote du Budget, le conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire dans la limite maximale du quart des crédits ouverts au BP 2020.

Où l'exposé du Maire, le conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans les limites suivantes et selon la répartition indiquée ci-dessous :

Opération 453 – Falaises de Baouroux

Crédits ouverts au BP 2020 : 420 000.00€

Autorisation : 420 000 x 25% = 105 000 €

Opération 423 - Maison Lignon :

Crédits ouverts au BP 2020 : 375 004.80 €

Autorisation 375 004.80 x 25% = 68 751.20

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

Compte 2135 – crédits ouverts 25 800.00 € - Autorisation 25% = 6 450.00€

Compte 2183 - crédits ouverts: 30 800 € - Autorisation 25% = 7 700.00 €

Chapitre 23 – Immobilisations en cours

Compte 2312 - Crédits ouverts: 127 228.44 € - Autorisation 25% = 31 807.11 €

Compte 2315 : Crédits ouverts: 84 600 € - Autorisation 25% = 21 150.00 €

Compte 2313 : Crédits ouverts 398 888 € - Autorisation 25% = 99 722.00 €

N°d'ordre 2 : Achat Maison Sassy

Monsieur le Maire donne connaissance de la mise en vente de la Maison Sassy.

Il s'agit d'une maison de village appartenant à Monsieur Eric Sassy et Madame Odile Sassy, d'une superficie de 145m2 cadastrée B 694 située au 705 Avenue Notre Dame 06750 Seranon, au prix de vente de 100 000 euros.

Considérant que la valeur du bien est inférieure au seuil de saisine du Service des Domaines,

Afin d'enrichir le patrimoine de la commune, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'acquisition par la commune de cette maison.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité:

- Donne son accord pour l'achat de ce bien appartenant à Monsieur Eric Sassy et Madame Odile Sassy au prix de 100 000 euros, hors frais de notaire.
- Autorise le Maire à signer tous les actes relatifs l'exécution de la présente délibération.
- Dit que les crédits nécessaires à cette acquisition seront inscrits au budget 2021

N°d'ordre 3 : Acquisition d'un tracteur

Monsieur le Maire informe que les frais d'entretien du tracteur John DEERE actuellement en service deviennent trop importants. Il est nécessaire de le remplacer.

Afin de financer son remplacement, Monsieur le Maire souhaite solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental.

OUI l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le remplacement du tracteur John Deere actuellement en service
- DECIDE de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental
- AUTORISE le Maire de signer tous les actes relatifs à cette délibération.
- S'ENGAGE à dégager dans le cadre de son propre budget, la part restant à sa charge

DIVERS :

Concernant la maison Sassy, Monsieur le Maire précise qu'une partie est construite sur le terrain de Madame Violette Sassy et sur sa propriété ; cette situation risque de compliquer le projet, le dossier est chez le notaire.

Le futur bulletin municipal est présenté au Conseil Municipal, il est demandé de choisir le nom du bulletin : « le Petit Séranonnais » ou « le Séranonnais » ; le choix se porte sur « le Petit Séranonnais » ; il faut demander des devis à un imprimeur pour connaître le coût d'impression. Il est décidé de créer un répertoire des commerces, artisans, services... et de le distribuer en même temps que le bulletin. Une adresse mail dédiée au bulletin municipal va être également créée. La distribution du bulletin et du répertoire seront fait par boitage par les élus.

Les travaux de la maison Lignon et l'installation du parquet dans la salle du Conseil Municipal vont commencer.

Une demande d'aide financière a été faite pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux avec le développement du réseau de chaleur.

Suite à la baisse des effectifs de l'école communale, il y a un risque de fermeture de classe pour la rentrée scolaire prochaine, la fermeture d'une classe entrainerait la suppression de 2 postes d'agents communaux.

Monsieur Chiapelli s'interroge sur la responsabilité des propriétaires si les usagers des Falaises de Baouroux traversent les terrains privés ; Monsieur le Maire informe que tout le projet est sur du terrain communal, le parcours est balisé.

Madame Spataro-Ghiglione souhaite connaître l'avancement du nouveau site internet de la Mairie. Il faut voir avec PL-ART pour dénoncer le contrat et voir le service informatique de la CAPG pour aider à la création du site.

Monsieur Chiapelli se propose de s'occuper de la numérisation du PLU de la commune, Monsieur le Maire lui dit de passer en Mairie afin de récupérer les informations nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h30.



Le Maire

Claude BOMPAR

Le secrétaire de séance